

**Mairie de VERCHAIX**

**Chef Lieu**

**74440 VERCHAIX**

**Tél: 04.50.90.11.24**

**Compte-rendu n°3**  
**Conseil Municipal du 08 mars 2016 à 20 h**

L'an **deux mil seize**, le **08** du mois de **mars**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal: 29 février 2016*

*Nombre de Conseillers en exercice: 14*

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: MORIO Daniel (pouvoir à ZOBEL Jean-Paul), MISSILLIER Valérie.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

➤ 29 février 2016 (décision n°2016-01): signature du devis établi par l'entreprise EMONET pour l'achat d'une autolaveuse à la salle pour un montant de 3.314,90 € TTC

Ordre du jour:

**1) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2016**

délibération n°D2016\_0301

Sur proposition de la commission des finances:

<b>Associations</b>	<b>subventions 2016</b>	<b>observations</b>
ADMR	1.300 €	à l'unanimité
Amicale des Sapeurs Pompiers	500 €	à l'unanimité
Ass. Cabane Communale de Verchaix leg Nachon	sans objet	voir *
Ass. CEN Montagnes du Giffre	671 €	à l'unanimité
Ass. Donneurs de Sang du canton de Samoëns	100 €	à l'unanimité
Ass.sportive collège de Samoëns	100 €	à l'unanimité
Carrefour de l'Amitié	120 €	à l'unanimité
Collège de Samoëns (voyage scolaire)	300 €	à l'unanimité
Criou Livres	300 €	à l'unanimité
Entente Nordique du Haut-Giffre	200 €	à l'unanimité
Foyer Ski de Fond du Haut-Giffre	450 €	à l'unanimité
Gliss'Ice	300 €	à l'unanimité
Harmonie Municipale de Samoëns	350 €	à l'unanimité
Haut-Giffre Football Club	450 €	à l'unanimité
Jeunes Sapeurs Pompiers	600 €	à l'unanimité

MJC de Taninges	928 €	à l'unanimité
Office de Tourisme de Verchaix	70.000 €	à l'unanimité
Radio Giffre	0 € (déjà subventionnée par la CCMG)	à l'unanimité
Samoëns Team Télémark	300 €	à l'unanimité
Association Samoëns Trail Evènements	500 €	à l'unanimité
Ski Club Morillon	1.600 €	à l'unanimité
Société d'Economie Alpestre	68,90 €	à l'unanimité
Société de Pêche du Haut-Giffre	400 €	à l'unanimité
Société de Secours en montagne	100 €	à l'unanimité
Taninges Acrobatie Gymnastique	200 €	à l'unanimité
Tennis Club Verchaix-Morillon	500 €	à l'unanimité
Tom en Tête	200 €	à l'unanimité
Union des Anciens combattants	100 €	à l'unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>80.637,90 €</b>	

\* Concernant la demande de subvention présentée par l'association Cabane Communale de Verchaix leg Nachon, Monsieur Laurent ROUGE rappelle que cette cabane n'a pas d'existence légale et qu'elle n'est pas légalisable car située en zone N du PLU. Pas de transformation, ni de modification possible. L'accueil du public est donc interdit. Seul un maintien en l'état de l'existant est possible.

Il rappelle également l'objet de l'association qui est: "rénovation de la cabane communale Nachon située au Pré du Four; sauvegarde et gestion du patrimoine en vue de la mise à disposition de la cabane ouverte à tous dans le cadre de la découverte de la nature"

L'entretien et la gestion de la cabane impliquent un transfert de responsabilité qui doit être validé par une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et l'association.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la mise en place d'une convention de mise à disposition de la cabane à l'association.

L'objet de l'association étant incompatible avec la réglementation en vigueur sur ce secteur, REFUS à l'unanimité, la demande de subvention est donc sans objet.

## 2) Présentation des travaux en forêts pour l'année 2016

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur Stéphane MULATIER rappelle que suite aux départs de Guy SIMON et de Jérémy PAULUS, techniciens ONF, les deux secteurs Bonneville et Thonon ont été regroupés en un seul, géré par Valérie OTTERBEIN.

Il présente ensuite le programme des travaux en forêts pour l'année 2016:

### ✓ Travaux sylvicole subventionnables

- Parcelle E Joux-Plane: intervention en futaie irrégulière, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches sur 2 ha 2.750 € HT
- Parcelle C Joux-Plane: intervention en futaie irrégulière, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches sur 2 ha 2.750 € HT

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région à hauteur de 30 %

### ✓ Travaux de maintenance

- Parcelle B Les Rochers: entretien du périmètre 1.050 € HT
- Parcelle P Les Grandes Mouilles: entretien du périmètre 810 € HT
- Parcelle O enclave privée: création de périmètre avec mise en place de bornes pour matérialisation de la limite entre la parcelle O et la propriété de Mme Cerri

- Parcelle K: création de périmètre avec mise en place de bornes pour matérialisation de la limite entre la parcelle K et la propriété des Jardins de Verchaix. 1.350 € HT
- Voir pour prise en charge partagée des frais. 480 € HT

✓ Travaux d'infrastructure

- Travaux d'entretien des renvois d'eau sur les pistes et routes en forêt communale. Proposition ONF sur 7 km, accord pour travaux sur 3,5 km

✓ Travaux paysagers et d'accueil du public 775 € HT

- Parcelle H: étude pour une proposition d'aménagement paysager et d'accueil du public

310 € HT

Pour information, l'aménagement ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite, les normes d'accessibilité étant draconiennes et nécessitant des mises à jour régulières.

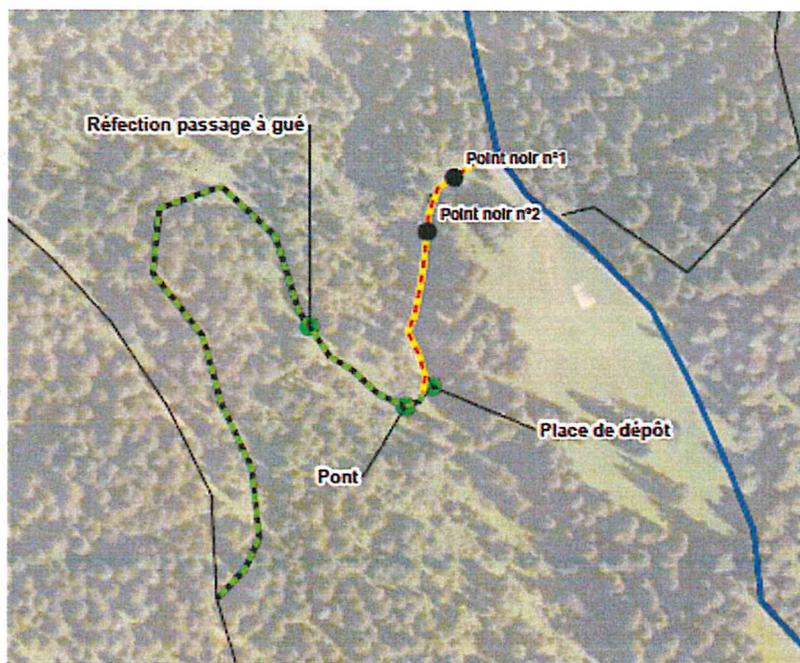
Soit un total de travaux à inscrire au BP 2016 de 10.275 € HT

Accord à l'unanimité.

### 3) Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la desserte forestière sur le secteur de Joux-Plane

délibération n°D2016\_0302

Monsieur Stéphane MULATIER présente le dossier de création d'un accès grumier directement sur la route départementale jusqu'au pont existant et création d'une place de dépôt et de retournement sur le secteur de Joux-Plane.



tronçon 1  : transformation de la piste en route forestière à grumier

tronçon 2  : mise au gabarit de la piste forestière existante

point noir n°1: soutènement aval

point noir n°2: soutènement aval

place de dépôt et de retournement

création ou réfection du pont

Le montant des travaux s'élève à 149.505 € HT, travaux qui peuvent être subventionnés à hauteur de 60 % au titre du FEADER.

Les travaux seront inscrits au BP 2017.

Accord à l'unanimité pour la demande de subvention au titre du FEADER.

### 4) Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Fonds départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour 2016: approbation des plans de financement pour les travaux de rénovation des tennis et d'entretien de la voirie

délibération n°D2016\_0303

Monsieur le Maire rappelle le devis de reconstruction des deux courts de tennis qui s'élève à 42.000 € HT et propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires au taux le plus élevé possible.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2016\_0304

Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires au taux le plus élevé possible pour les travaux d'entretien de la voirie dont le total s'élève à 18.697,24 € HT avec:

Reprise de la chaussée au Chaumieu = 8.227,78 € HT

Tranchée drainante à Praillou = 4.235,22 € HT

Reprise des enrobés sur la voie sans issue près de la Mairie = 2.138,58 € HT

Reprise des caniveaux à la salle polyvalente = 4.095,66 € HT

Accord à l'unanimité

### **5) Demande de dérogation scolaire**

délibération n°D2016\_0305

Madame Hélène PERREARD présente la demande de dérogation scolaire déposée par M. et Mme Frédéric MAZZILLI, domiciliés à Verchaix, Lotissement du Champ de la Poste, qui souhaitent que leur fille Louane continue sa scolarité en CM2 à l'école de la Rivière Enverse à la rentrée scolaire 2016.

Avis défavorable par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Maëlle COLLINET, Nadia NASSIVERA, Jean-Paul ZOBEL et Daniel MORIO)

### **6) Validation de la convention avec la CCMG pour la mutualisation du service communication**

délibération n°D2016\_0306

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné lors du précédent Conseil Municipal sur le projet de convention pour la mutualisation du service communication à intervenir entre la CCMG et les communes intéressées.

Le service communication de la CCMG est mis à disposition des communes pour les missions suivantes:

- Accompagnement création / refonte du site Internet (recueil des attentes, accompagnement choix du prestataire, suivi)
- Création charte graphique journal municipal
- Réalisation du bulletin municipal (fichiers et photos fournis par les services de la commune)
- Accompagnement création/refonte identité visuelle, logo (recueil des attentes, accompagnement choix du prestataire, suivi)
- Réalisation ponctuelle de flyer(s) et affiche(s) pour des manifestations organisées par la commune.

Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement correspondant à 60 € pour 4 heures de prestation.

Accord à l'unanimité

### **7) Questions diverses**

Joël VAUDEY

Projet de fresque murale sur le mur du tennis:

projet de réalisation d'une fresque murale sur les deux côtés du mur du tennis pour un montant de 3.800 €.

Avis favorable à la majorité (1 voix CONTRE Pascal RUM)

Les membres de la commission communication + Chantal BERTHIN et Bertrand BUCHS sont chargés de proposer des visuels au prestataire.

Pascal RUM

Démolition de la Maison Nachon

Accord à l'unanimité pour l'inscription des travaux au BP 2016.

Joël VAUDEY

Proposition d'installation d'une Maison de Services Publics au rdc de l'ancienne Poste

principe: possibilité d'être accueilli par un même agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

L'utilisateur peut obtenir des renseignements administratifs de tout ordre, un formulaire, effectuer ses démarches en ligne, se faire aider dans la constitution d'un dossier, suivre son dossier personnel (Pôle emploi, CAF, CPAM, etc...), obtenir un rdv avec un agent d'une administration, sur place ou par téléphone.

A titre d'exemple, la maison de services publics de Sallanches regroupe de nombreux partenaires qui reçoivent sur rdv: CPAM, Cap emploi, Point Ecoute Jeunes, avocats, notaires, etc... et permet un accès à la documentation et site internet de la CAF et de la CPAM.

Chacune des deux communes propriétaires du bâtiment supporterait une partie des travaux d'aménagement des locaux à hauteur de 10.000 €, la différence étant prise en charge par la structure porteuse du projet. En contrepartie de l'occupation des locaux, un loyer serait versé à chacune des communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou non du projet. Avis favorable à l'unanimité pour la poursuite du projet.

Hélène PERREARD

Suite au dernier conseil d'école:

- effectifs à la prochaine rentrée: 65 élèves

- semaine des alternatives aux pesticides du 21 au 24 mars avec:

→ le mercredi 23 mars à partir de 17h30 à la salle polyvalente de Verchaix:

vente d'une soupe bio préparée par l'école

projection débat à 18h15 du film "Secrets des champs" d'Honorine Perino, en présence de Raphaël Baltassat, agriculteur en bio sur Bonne

→ exposition itinérante du 21 au 24 mars à la salle polyvalente intitulée "Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages" prêtée par la FRAPNA.

Horaires d'ouverture de l'exposition:

lundi 21 mars de 10h à 18h

mardi 22 mars de 10h à 18h

mercredi 23 mars à partir de 11h et jusqu'au soir avec la soirée

jeudi 24 mars de 10h à 13h et de 16h à 18h

- cycle ski de fond les 7 et 10 mars

cycle piscine à Morzine à partir du 19 mai

- nouvel arrêt de transport scolaire à la Combe: suite au questionnaire envoyé aux parents, potentiel de 7 enfants

Pascal RUM

Virage de la Verne:

Les services RTM ont, à la demande de la commune, effectué une visite sur site afin de définir des mesures de précaution.

L'avis des services RTM est de:

- maîtriser les sources possibles d'infiltration d'eau (caniveaux non étanches, pertes de ruisseau, puits perdus...) en canalisant les eaux pluviales vers des émissaires adaptés,

- baliser et neutraliser la partie déjà déstabilisée afin de reporter la circulation sur la partie non déstabilisée, le tonnage devant être limité au strict nécessaire.

La mise en place de ces préconisations sera étudiée après la saison d'hiver.

Jean-Paul ZOBEL

Installation du wifi au camping "lac et montagnes"

Contrat de 5 ans

L'entreprise finance les installations grâce aux consommations des utilisateurs. Après rentabilisation de l'investissement, la commune percevra 35% du CA.

Abonnement annuel de 128 € à la charge de la commune

Maëlle COLLINET

- Est-il possible d'installer un ralentisseur dans la ZA de l'Epure 2 afin de diminuer la vitesse des véhicules?

Réponse: le dossier de l'aménagement de la RD 907 est en cours, pas d'autres aménagements prévus pour le moment.

- Déploire l'attitude de certains habitants de la ZA de l'Epure 2 qui n'hésitent pas à traverser l'accotement pour accéder directement à la RD 907, endommageant la pelouse.

Fin de la réunion à 22h50.